

## DECISION

**OBJET : fixation des tarifs relatifs aux prestations prises par les personnels, les stagiaires, les usagers au 1<sup>er</sup> février 2023.**

**Le Directeur,**

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

**Vu** le décret n° 59-1510 du 25 décembre 1959 relatif aux dispositions financières et comptables à adopter à l'égard des hôpitaux et hospices publics,

**Vu** le décret n° 59-776 du 31 juillet 1992 relatif au régime budgétaire financier et comptable des établissements publics de santé et des établissements privés participant à l'exécution du service public hospitalier,

**- Vu les tarifs appliqués au 1<sup>er</sup> novembre 2022 :**

. <u>Repas (déjeuner) pris par les personnels et par les stagiaires</u> :	3.00 €
. <u>Repas servis aux visiteurs ou accompagnants</u> :	11.50 €
. <u>Forfait hôtelier pour les patients accueillis en Hôpital De Jour</u> :	5.00 €
. <u>Lit accompagnant la nuit (petit déjeuner) compris</u> :	15.00 €
. <u>Chambre individuelle</u> :	45.00 €
. <u>Location T.V. à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020</u> :	
- pour la chambre particulière :	4.50 € par jour la 1 <sup>ère</sup> semaine (7 jours) puis 3.00 € par jour (à partir du 8 <sup>ème</sup> jour)
- pour la chambre double :	4.50 € par jour, absence de tarif dégressif
. <u>Téléphone</u> :	7.00 € prise de ligne + consommation en sus
. <u>Photocopie pour dossier médical</u> :	0.20 €
. <u>Actes et consultations externes</u> :	
. CS (consultation spécialiste) + MPC (majoration forfaitaire transitoire applicable à la CS) + MCS (majoration coordination spécialiste) :	23.00 € + 2.00 € + 5.00 €
. G (consultation) + MCG (majoration coordination généraliste + de 16 ans) :	25.00 € + 5.00 €
. C2 (consultation avis ponctuel) :	46.00 €
. Infiltration MZLB001 :	26.13 €
. Infiltration NZLB001 :	30.82 €
. Infiltration LHLB001 :	34.17 €

.../...

- Décide les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> février 2023 :

. <u>Repas (déjeuner) pris par les personnels et par les stagiaires :</u>	3.00 €
. <u>Repas servis aux visiteurs ou accompagnants :</u>	11.50 €
. <u>Forfait hôtelier pour les patients accueillis en Hôpital De Jour :</u>	5.00 €
. <u>Lit accompagnant la nuit (petit déjeuner) compris :</u>	15.00 €
. <u>Chambre individuelle :</u>	50.00 €
. <u>Location T.V. à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020</u>	
- pour la chambre particulière :	4.50 € par jour la 1 <sup>ère</sup> semaine (7 jours) puis 3.00 € par jour (à partir du 8 <sup>ème</sup> jour)
- pour la chambre double :	4.50 € par jour, absence de tarif dégressif
. <u>Téléphone :</u>	7.00 € prise de ligne + consommation en sus
. <u>Photocopie pour dossier médical :</u>	0.20 €
. <u>Actes et consultations externes :</u>	
. CS (consultation spécialiste) + MPC (majoration forfaitaire transitoire applicable à la CS) + MCS (majoration coordination spécialiste) :	23.00 € + 2.00 € + 5.00 €
. G (consultation) + MCG (majoration coordination généraliste + de 16 ans) :	25.00 € + 5.00 €
. C2 (consultation avis ponctuel)	: 46.00 €
. Infiltration MZLB001	: 26.13 €
. Infiltration NZLB001	: 30.82 €
. Infiltration LHLB001	: 34.17 €

Fait à Saint Herblain, le 1<sup>er</sup> février 2023

La Directrice déléguée

Par délégation  
Isabelle GARENAUX

C. BIETTE

*Directrice adjointe*

